

**COMMUNE DE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 313

AVRIL 2021

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter :

Adresse : 2, place de la Liberté, 71390 Bissey-sous-Cruchaud

Mail : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

Tel : 03 85 92 18 40

Ouverture du secrétariat de la mairie :

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 13 avril 2021

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOTHAL Magali, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien, M. SECCHI Bruno.

Absents excusés : Mme DENIZOT Valérie, M. CHEVALLIER Albert et M. DELORME Pierre

Secrétaire de séance : Mme BOUCHARD Isabelle

Le compte rendu du conseil municipal du 23 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Rapports des commissions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- l'agent communal a procédé aux curages des fossés, a maçonné un mur de soutènement aux buis, a posé une couche de ciment sur le chemin de la Bruyère, a posé un poteau rue Emiland Gauthey, a tondu le city stade et les abords.
- concernant le site photovoltaïque, les travaux d'installation des panneaux sont terminés ainsi que la clôture d'enceinte, une poche réserve d'eau pour le service incendie a été installée, un état des lieux a été réalisé pour les travaux de réfection de la route, ils seront effectués par l'entreprise GUINOT. Ceux-ci devant se faire route barrée, ils seront exécutés de façon à ne pas gêner l'activité agricole et les riverains en seront informés.
- les budgets de la communauté de communes ont été votés lors du conseil communautaire du 10 avril 2021. La CCSCC a augmenté les taux d'imposition de 2 % (TFB et TFNB). La secrétaire a rappelé avoir sollicité l'état de la dette au 1^{er} janvier 2021 sans avoir obtenu de retour à ce jour. Une relance sera effectuée par mail.
- en compagnie de M. RENAUDIN Bruno, 2^{ème} adjoint, une rencontre a eu lieu avec l'entreprise MICHAUD afin de revoir le devis proposé pour la réfection de la route neuve. Afin de minimiser les coûts, M. RENAUDIN a proposé de récupérer les matériaux rocheux situés vers la vierge route du château et de réduire ainsi le montant du devis, le portant à 31 400 € HT au lieu de 47 515 € HT.

Travaux de bâtiments : la commission des finances s'est réunie le 6 avril 2021 afin de définir les investissements à inscrire sur le budget 2021, ont été retenus :

- installation d'une arrivée d'eau chaude et d'un urinoir dans les sanitaires de l'école.
- changement de la douche et rénovation d'une partie du plancher dans le logement communal situé au-dessus de la garderie.
- rénovation ou changement de la porte d'entrée d'accès au couloir commun entre la garderie et le logement communal.
- logements de l'ancien presbytère : changement d'une porte et des volets détériorés, remplacement de la VMC des deux appartements.
- columbarium : installation d'alvéoles complémentaires conformes à la réglementation en vigueur.
- travaux de voirie : réfection de la route neuve.

Eglise Saint-Jean Baptiste :

Dans le cadre de la réfection de l'autel, les conseillers municipaux, **Magali DOTHAL** et **Alain GUYON** ont sollicité des devis auprès de deux artisans. A ce jour, un seul a répondu.

Ces mêmes élus ont organisé une visioconférence prévue en date du 21/04/2021, dont le thème aura pour sujet le bilan global des travaux ou restaurations à engager.

Seront présents également les acteurs suivants :

- **Gilles VENOT**, Maire de la commune de Bissey-sous-Cruhaud,
- **Elisabeth GILBERT**, déléguée départementale de la fondation du patrimoine de Saône-et-Loire,
- **Juliette BARBARIN**, conservatrice des antiquités et objet d'art de Saône-et-Loire,
- **Michaël VOTTERO**, conservateur du patrimoine à la conservation régionale des monuments historiques de Bourgogne-Franche-Comté,
- **Père Frédéric CURNIER LAROCHE**, délégué épiscopal à l'art sacré.
- **M. et Mme AUBELLE Jean**

Ultérieurement, l'ensemble des participants sera invité à la visite du monument religieux.

Magali DOTHAL

BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

Taux des taxes foncières : le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu de la suppression de la taxe d'habitation, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021 comme suit :

- Suppression du produit de la THRP (taxe d'habitation sur les Résidences Principales)
- Transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune en compensation de la perte du produit de la THRP
- Application d'un coefficient correcteur pour la compensation des communes : le législateur a prévu une compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales pour chaque catégorie de collectivité.

Considérant que le taux départemental de la TFPB 2020 est de 20.08 %, le taux communal de référence est désormais de 36.81 % (16.73 + 20.08).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'appliquer les taux proposés pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 36.81 %
- Taxe foncière (non bâti) 39.69 %

Subventions allouées :

ADMR	200
Comité des Fêtes	155
Association Chrysalyde	155
Association Récré'actions	155
Association « les Pies Jacasses »	155
Association « la Compagnie du Bonheur Vert »	155
Association « les Echos de la Couramble »	200
Association « la Pétanque »	155
ADIL	35
Amicale des Sapeurs Pompiers	200
La Fraternité	90
Donneurs de Sang	90
Anciens Combattants	50
FNACA	50
Association souvenir français	50

TOTAL 1 895 €

Budget communal : Le budget prévisionnel 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et recettes à la section de fonctionnement à la somme de 390 416 € et en section d'investissement à la somme de 172 975 €.

Budget assainissement : Le budget prévisionnel 2021 de l'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes à la section de fonctionnement à la somme 109 012 € et en section d'investissement à la somme de 120 818 €.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ces deux budgets primitifs 2021.

CCSCC :

EPAGE : par délibération, le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 abstention, a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise à l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant de la Grosne.

MOBILITÉ : par délibération, le conseil municipal, par 1 voix pour, 1 abstention et 6 voix contre, n'a pas approuvé la prise de compétence « mobilité » par la CCSCC.

CLECT : la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a modifié son rapport 2020. En raison de la crise sanitaire, la cotisation de l'Association des Grands Vins de la Côte Chalonnaise, d'un montant de 150 € par commune, n'a pas été appelée en 2020. Par conséquent, la commune de BISSEY bénéficiera d'un montant au titre de la CLECT de 27 438.13 € pour l'exercice 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate que ledit rapport modifié n'apporte toujours pas de clarté et de transparence sur le mode de calcul des données chiffrées.

REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Nous vous rappelons les articles 9 et 10 de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001

Article 9 : animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Article 10 : appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instrument, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

URBANISME

- Un permis de construire a été déposé pour la mise en place d'un carport sur la propriété cadastrée C 1545, C 1548 et C 1550.
- Un permis de construire a été déposé pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée B 400.
- Un permis de construire a été déposé pour la construction d'une véranda sur garage sur la parcelle cadastrée C 1658.

BIBLIOTHEQUE

Nouveaux horaires de la bibliothèque : **17 h à 18 h 30**

RALLYE BOURGOGNE COTE CHALONNAISE

Malgré toutes les incertitudes liées à la pandémie actuelle, l'Association du Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise souhaite poursuivre l'organisation du 30^{ème} rallye qui est inscrit au calendrier de la FFSA du 9 au 11 juillet 2021, et les reconnaissances les 3 / 4 et les 8 / 9 juillet.

Annexés au bulletin, vous trouverez les parcours des spéciales qui traverseront le village.

AIRE DE JEUX

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'accéder au city et au terrain de pétanque avec des vélos ou des véhicules à moteur.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Cette année, le rendez-vous est fixé à 9 h au cimetière devant les tombes des soldats morts au combat. La volonté de la municipalité et le dévouement de Mme Magali DOTHAL ont permis, grâce au travail des bénévoles du Souvenir Français de restaurer leurs sépultures. Ce rassemblement permettra d'honorer le travail effectué et d'avoir une pensée pour nos disparus. Ensuite, nous nous rendrons au monument aux morts pour le traditionnel dépôt de gerbe.

COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD

FONCTIONNEMENT 2021

articles	Dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
6042	Repas scolaires	7 500,00	4 024,63	7 500,00
60611	Eau	700,00	608,13	700,00
60612	Electricité	5 000,00	4 667,24	5 000,00
60621	Combustible	6 500,00	4 447,48	6 000,00
60622	Carburant	4 000,00	1 813,52	3 000,00
60628	Fleurissement	500,00	105,50	500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 117,76	1 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	4 838,56	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	406,16	1 000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	344,40	500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	748,20	1 000,00
6065	Livres bibliothèque	650,00	500,53	650,00
6067	Fournitures scolaires	2 600,00	1 650,37	2 600,00
6168	Autres fournitures	0,00	8,92	0,00
6132	Location immobilière	4 700,00	4 797,79	4 800,00
6135	Location mobilière	300,00	0,00	300,00
614	Charges locatives	200,00	352,41	350,00
615221	Entretien bâtiments publics	5 000,00	1 654,56	3 000,00
615228	Autres bâtiments	1 500,00	435,00	1 000,00
615231	Entretien voirie	3 000,00	0,00	1 500,00
615232	Réseaux	500,00	0,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	1 652,57	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	8 558,77	10 000,00
6161	Assurance	4 800,00	4 867,32	6 000,00
6182	Documentation générale	750,00	118,40	120,00
6184	Formations	500,00	0,00	500,00
6225	Indemnité Percepteur	250,00	0,00	300,00
6226	Honoraires	3 000,00	4 368,20	3 000,00
6228	Divers	100,00	0,00	100,00
6231	Annonces et insertions	200,00	144,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00	690,54	3 500,00
6247	Transport piscine	1 500,00	1 492,51	1 500,00
6251	Déplacement	200,00	0,00	200,00
6261	Frais affranchissement	600,00	376,35	600,00
6262	Frais télécommunications	2 600,00	2 772,17	3 000,00
627	Services bancaires	15,00	108,95	15,00
6281	Cotisations	1 500,00	976,13	1 000,00
62878	instruction dossier urbanisme	3 124,00	3 124,00	3 000,00
62876	Produits COVID CCSCC	0,00	1 102,34	0,00
6288	Remb. Frais Moroges	14 000,00	20 683,32	8 000,00
63512	Taxes foncières	2 100,00	2 108,00	2 200,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 889,00	85 664,73	92 335,00

6216	Personnel affecté par la CCSCC	1 500,00	0,00	1 500,00
6336	Cotisation Centre de Gestion	1 300,00	1 203,00	1 300,00
6338	Journée solidarité	200,00	189,00	200,00
6411	Personnel titulaire	68 500,00	66 066,60	70 000,00
6413	Personnel non titulaire	1 500,00	694,59	1 000,00
6451	Cotisations URSSAF	13 500,00	12 848,00	13 500,00
6453	Cotisations calsse de retraite	14 000,00	13 847,88	14 000,00
6454	Cotisation POLE EMPLOI	100,00	28,00	50,00
6455	Cotisations assurance personnel	2 500,00	2 600,42	3 000,00
6456	Cotisation FNC supplément familial	650,00	536,00	650,00
6458	Cotisations autres organismes	1 500,00	1 363,60	1 500,00
6475	Médecine du travail	500,00	375,00	500,00
6488	Autres charges	375,00	375,00	500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	106 125,00	100 127,09	107 700,00
014	Attribution compensation	317,00	316,80	0,00
022	Dépenses Imprévues	933,00	0,00	2 745,00
023	Virement à la section d'investissement	94 000,00	0,00	138 000,00
042	Amortissements	476,00	1 476,00	2 425,00
6531	Indemnités Elus	13 000,00	13 283,99	14 100,00
6533	Cotisations retraite élus	590,00	558,00	650,00
6535	Formations élus	100,00	0,00	100,00
65548	Autres contributions			
	* SIGEM	20 000,00	18 535,65	20 000,00
	* SYDESL	1 500,00	1 371,03	1 500,00
6558	Autres dépenses (piscine)	1 000,00	1 313,90	1 500,00
657362	Subvention CCAS	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6574	Subventions	2 500,00	1 779,00	2 500,00
65888	Centimes PAS	6,00	2,13	6,00
65	Autres charges de gestion courante	40 196,00	38 343,70	41 856,00
66	Intérêts des emprunts	6 561,00	6 559,66	5 355,00
6712	Amende pénale	1 635,00	1 634,40	0,00
673	Titres annulés	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	353 132,00	234 122,38	390 416,00

Articles	Recettes	BP 2020	CA 2020	BP 2021
002	Excédent antérieur reporté	57 436,09		91 832,03
6419	Remboursement rémunérations personn	0,00	1 302,98	0,00
70311	Concessions cimetièrè	500,00	743,35	500,00
70323	Redevance occupation du domaine public	1 150,00	1 154,78	1 150,00
7067	Cantine - garderle - TS	14 000,00	7 020,10	10 000,00
70878	Rem. Chauffage salle	300,00	160,00	100,00
7088	Autres produits (vaisselle)	250,00	69,60	50,00
70	Produits des services	16 200,00	9 147,83	11800,00
73111	Taxes foncières + compensation Etat TH	115 459,00	114 947,00	126 428,00
7318	Autres impôts	200,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation CCSCC	27 138,00	24 559,32	27 138,00
73223	Fonds national de péréquation	500,00	169,00	200,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	35 560,00	35 560,00	36 372,00
7381	Taxe droits de mutation	12 000,00	13 784,13	14 000,00
73	Impôts et taxes	190 857,00	189 019,45	204 138,00
7411	Dotation forfaitaire	27 768,00	27 768,00	27 181,00
74121	Dotation solidarité rurale	10 518,00	10 518,00	10 568,00
74127	Dotation nationale de péréquation	6 041,00	6 041,00	6 000,00
742	Dotation élus locaux	4 550,00	4 550,00	4 541,00
744	FCTVA	794,91	794,00	270,97
74718	Divers	0,00	207,63	
7472	Subvention de la région TS	1 200,00	739,55	500,00
74751	Subvention DUERP	0,00	0,00	
7478	Autres organismes			
	* location mini bus Rugby	2 500,00	1 444,30	500,00
74832	Attribution FDTP	3 800,00	3 809,00	3 900,00
74834	Compensation TF	4 726,00	4 726,00	4 745,00
74835	Compensation TH	3 241,00	3 241,00	0,00
74	Dotations et participations	65 138,91	63 838,48	58 205,97
752	Revenus des immeubles	21 000,00	20 120,81	21 000,00
7588	Charges locatives	2 000,00	2 383,19	2 400,00
75	Autres produits de gestion courante	23 000,00	22 504,00	23 400,00
773	Mandats annulés (trop versé CNP)	500,00	405,47	40,00
7788	Produits exceptionnels	0,00		1 000,00
	* vente parcelle VENOT		1 000,00	
77	Produits exceptionnels	500,00	1 405,47	1 040,00
	TOTAL	353 132,00	287 218,21	390 416,00

commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Prévision des investissements 2021

dépenses	prévisions
déficit 2020	13 627,89
remboursement des emprunts (capital)	39 096,11
Défibrillateur	2 500,00
Terrassement chemin des Buis	1 100,00
SYDESL enfouissement les Millerands	6 000,00 RAR
SYDESL : extension réseau la Ruée	5 000,00
Eglise : travaux d'électricité	4 600,00
Solde travaux voirie 2020	600,00
Travaux voirie 2021	55 000,00
Matériel voirie	1 500,00
Sanitaires école	1 500,00
Sanitaires logement école	1 000,00
Plancher du logement de l'école	1 800,00
Porte accès bâtiment garderie/logement	3 500,00
Presbytère : VMC	8 000,00
presbytère : porte entrée et volets	5 000,00
Columbarium cimetière	1 500,00
réserve (dépenses imprévues)	21 651,00
TOTAL	172 975,00

recettes	prévisions
Affectation résultat fonctionnement	18 699,89
virement de la section de fonctionnement	138 000,00
FCTVA (récupération TVA sur investissements 2020)	7 722,11
subvention voirie conseil départemental 2020 solde	928,00 RAR
subvention voirie conseil départemental 2021	5 200,00
amortissement (C/281532)	476,00
amortissement (C/28041582)	1 949,00
TOTAL	172 975,00

ASSAINISSEMENT BISSEY SOUS CRUCHAUD

BUDGET PRIMITIF 2021

section de fonctionnement

articles	dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
61523	entretien et réparation réseaux	1 000,00	0,00	1 000,00
627	services bancaires	10,00	14,31	15,00
628	assistance technique	250,00	143,00	145,00
706129	redevance agence de l'eau	1 200,00	1 165,00	1 350,00
022	dépenses imprévues	44,00	0,00	64,00
023	virement à la section d'investissement	93 700,00	0,00	92 600,00
6811	amortissements des travaux	12 468,00	12 468,00	12 468,00
66111	intérêts des emprunts	1 264,00	1 263,73	1 100,00
66112	ICNE	-29,00	-29,31	-30,00
673	titre annulé	0,00	0,00	300,00
	TOTAL	109 907,00	15 024,73	109 012,00
articles	recettes	BP 2020	CA 2020	BP 2021
002	excédent antérieur	89 408,68		85 013,35
777	amortissements des subventions	5 498,00	5 497,60	5 498,65
70611	redevances assainissement	15 000,32	14 397,00	16 000,00
704	taxe de raccordement	0,00	2 500,00	2 500,00
	TOTAL	109 907,00	22 394,60	109 012,00

section d'investissement

articles	dépenses	BP 2020	CA 2020	BP 2021
001	Déficit antérieur			
2315	travaux d'assainissement (dont 15000 RAR)	100 000,00	3 540,00	109 768,00
2315	Maitrise œuvre travaux	1 100,00	1 080,00	0,00
1641	remboursement emprunts (capital)	4 387,00	4 386,75	4 552,00
020	dépenses imprévues	1 454,00	0,00	1 000,00
1391	amortissements des subventions	5 498,00	5 497,60	5 498,00
	TOTAL	112 439,00	14 504,35	120 818,00
articles	recettes	BP 2020	CA 2020	BP 2021
002	excédent antérieur	4 628,15	0,00	3 234,80
021	versement de la section de fonct,	93 700,00	0,00	92 600,00
1068	affectation en réserves	0,00	0,00	11 765,20
131	subvention	1 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	642,85	643,00	750,00
2803	amortissement schéma directeur	4 066,00	4 066,00	4 066,00
2812	amortissement lagune	2 011,00	2 011,00	2 011,00
28158	amortissements des travaux	6 391,00	6 391,00	6 391,00
	TOTAL	112 439,00	13 111,00	120 818,00

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Chapelle Saint Benoit	17 ET 18 AVRIL 2021
La Ruée (vers la Pompe)	24 ET 25 AVRIL 2021
Place de la Liberté	1ER ET 2 MAI 2021
La Roche	8 ET 9 MAI 2021
La Combe	15 ET 16 MAI 2021
Cruchaud (croix)	22 ET 23 MAI 2021
La Brosse	29 ET 30 MAI 2021
Meruges	5 ET 6 JUIN 2021

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes :

Entre 6h et 19h	Entre 19h et 6h
-----------------	-----------------

1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général

- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

2 Santé (consultations et soins)

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

3 Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

5 Déménagement

- Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile.
- Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

6 Achats, établissements culturels ou lieux de culte (au sein de mon département)

Note : Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.

- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service.
- Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

7 Activité physique, de plein air, promenade (dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile)

Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie.

Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

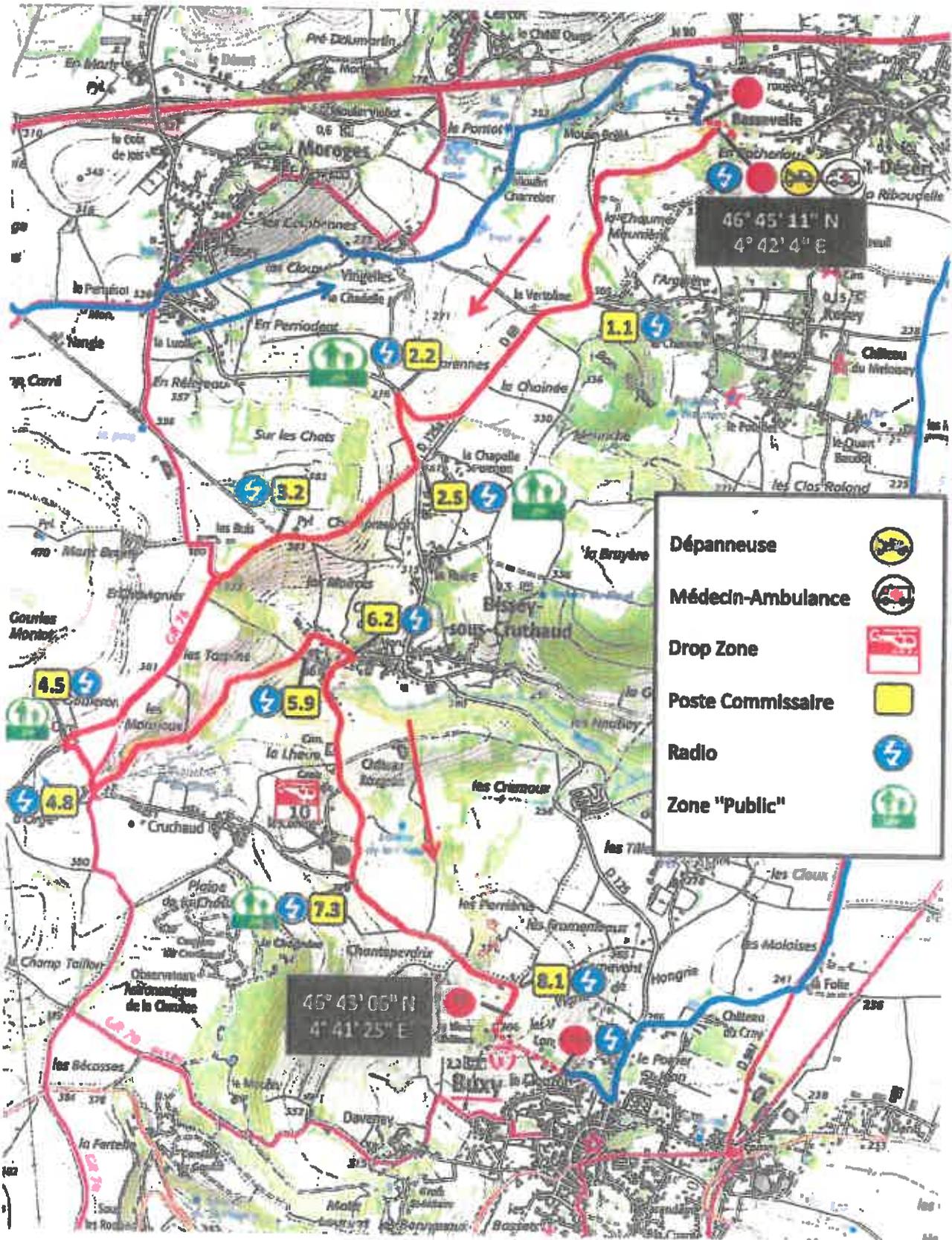
8 Animaux de compagnie, le soir et la nuit

Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

Le : à : Signature :

Samedi 10 Juillet 2021 - ES 3-6 - ST DESERT / BUXY (8,276 kms)

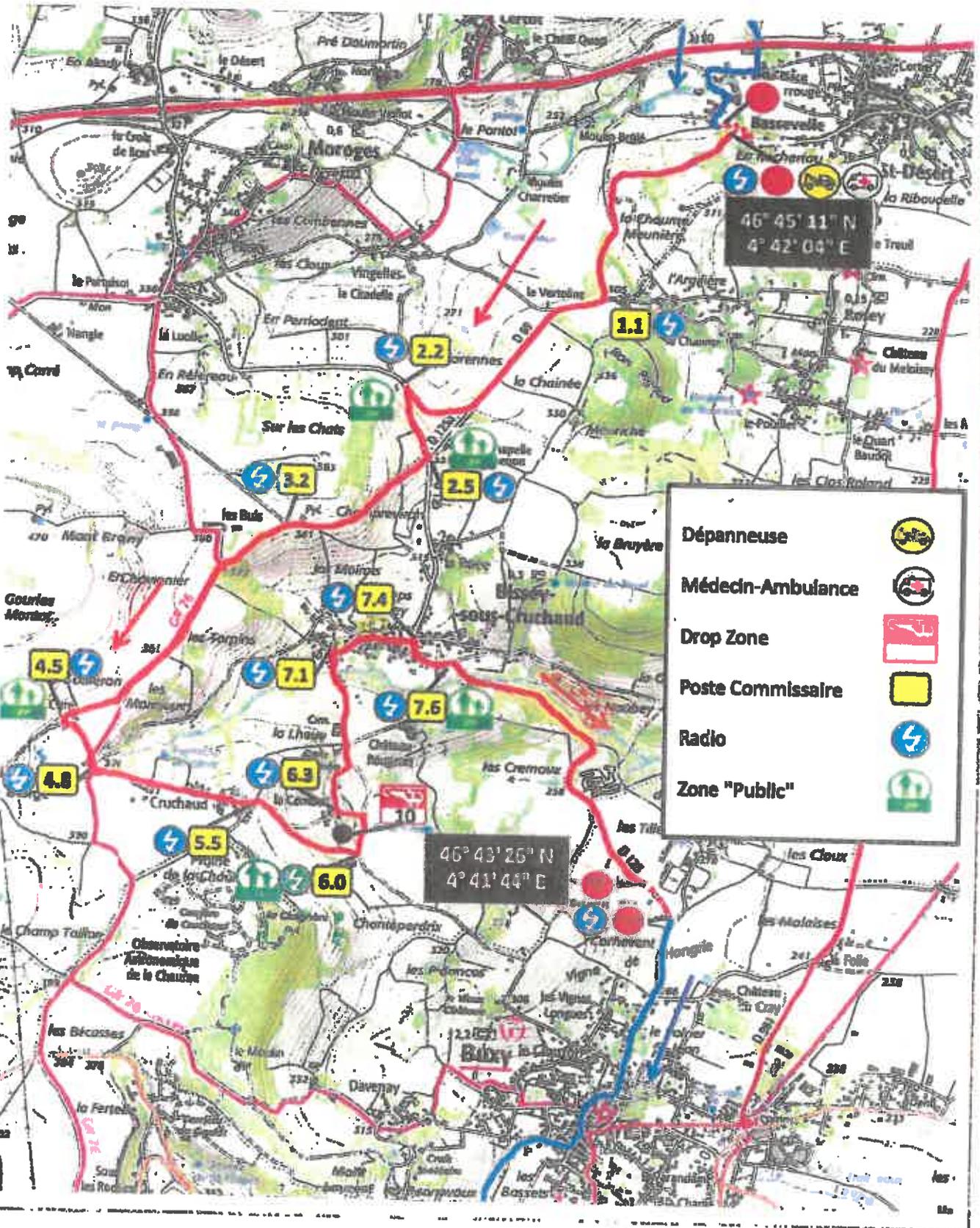


Dépanneuse	
Médecin-Ambulance	
Drop Zone	
Poste Commissaire	
Radio	
Zone "Public"	

45° 43' 05" N
4° 41' 25" E

46° 45' 11" N
4° 42' 4" E

Dimanche 11 juillet 2021 - ES 8 - 11 - ST DESERT / BISSEY (8,908 kms)



Dépanneuse	
Médecin-Ambulance	
Drop Zone	
Poste Commissaire	
Radio	
Zone "Public"	